



> Sommaire >>

- 1** ■ Mot du Président
- 3** ■ Convocation à l'assemblée primaire du 13 juin 2013
- 3** ■ Protocole de l'assemblée primaire du 31 mai 2012
- 6** ■ Messages sur les comptes 2012
- 12** ■ Rapport de la fiduciaire
- 12** ■ Nomination de l'organe de révision/législature 2013-2016
- 13** ■ Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels
- 15** ■ Rhône 3
- 16** ■ Lex Weber : charges et conditions relatives à l'octroi d'autorisations de construire à délivrer dès le 01.01.2013
- 18** ■ Distinctions et mérites sportifs et culturels 2012
- 19** ■ En bref, projets en cours
 - Trafic des camions dans le village de Riddes
 - Travaux de la Fare
 - Quartier des Longues Raies
 - Equipement des nouvelles zones à construire
 - Chauffage à distance
 - Agrandissement de l'école de Riddes
 - Patinoire de La Tzoumaz
- 21** ■ Riddes côté montagne
 - La Tzoumaz/Rétrospective de l'hiver 2012-2013
 - La Tzoumaz/Présentation de l'été 2013
- 23** ■ Divers
 - Assurances maladies complémentaires pour les enfants
 - Cartes journalières CFF « commune »
 - Heures d'ouverture du bureau communal
 - Agenda Riddes/La Tzoumaz

> Mot du président >>

C'est avec plaisir que je vous présente ce nouvel InfoRiddes.

Cinq mois déjà que la nouvelle législature 2013-2016 a débuté et que votre autorité politique est en place, autorité qui compte dans ses rangs deux nouveaux élus, soit notre conseillère communale M^{me} Daniela Gillioz et notre vice-président, M. David Crettenand.

Quand bien même certains dossiers importants ont pu être finalisés sous l'ancienne législature, les affaires en cours à traiter sont toujours aussi nombreuses et je peux vous l'affirmer, le volume de travail est conséquent. J'y vois là la preuve du dynamisme et du développement de notre Commune, qui je profite de le dire, frôle la barre des 3'000 habitants. Il va sans dire que cette situation ne peut que me réjouir et cet avis est partagé par mes collègues du Conseil communal, qui ont débuté cette nouvelle législature sur les chapeaux de roues en toute efficacité. Les défis futurs ne manquent pas et les cartons du Conseil communal sont encore

pleins de projets, si ce n'est que le rythme de leurs réalisations est dicté par les contingences financières.

La politique au niveau local, c'est prendre des décisions qui ont une influence directe sur les gens que l'on côtoie tous les jours. Elle revêt donc avant tout un aspect humain qui ne va néanmoins pas toujours de soi et qui peut parfois générer quelques incompréhensions dans la population. Mais une chose est sûre, l'ensemble des membres du Conseil communal fait preuve d'un grand sens des responsabilités dans ses mandats et s'efforce constamment de prendre les décisions les plus cohérentes qui soient, dans le respect de la vision de chacun.

Vous trouverez à l'intérieur de cette édition de l'InfoRiddes une brochure détachable qui s'intitule « Organisation 2013-2016 » et qui vous apportera des informations utiles à garder sous la main, telles que les dicastères de vos conseillers communaux, les différentes commissions communales, les services communaux, etc.

Cet InfoRiddes printanier est comme à l'accoutumée principalement consacré aux comptes de l'année 2012, qui présente une marge d'autofinancement de Fr. 2'635'494.80 et une insuffisance de financement de Fr. 138'773.20, soit un endettement net par habitant de Fr. 328.– au 31.12.2012. A titre indicatif, un endettement de moins de Fr. 3'000.– par habitant et selon les valeurs indicatives, représente un endettement considéré comme « faible ».

Comme à l'accoutumée, l'évolution de la situation financière de votre Commune peut être considérée comme bonne voire même très bonne.

Avec l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 de la nouvelle Loi sur les droits de mutation (LDM) qui prévoit la possibilité pour les communes de prélever un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur leur territoire, plusieurs municipalités valaisannes ont d'ores et déjà soumis à leur assemblée primaire respective ce nouvel impôt.

Votre Conseil communal a également décidé de soumettre à l'approbation de son organe législatif le projet de Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels, dont vous trouverez les explications détaillées et le texte dans son intégralité en page 13.

Cet impôt apportera des rentrées financières qui seront principalement affectées aux infrastructures touristiques communales, du fait que cet impôt proviendra en grande majorité des transferts de propriété à La Tzoumaz. A relever qu'il n'y a pas d'inquiétude à avoir pour les transferts immobiliers en ligne directe (des parents à leurs enfants ou grands-parents

aux petits-enfants), ou pour les transferts effectués suite à un divorce notamment, puisque toutes ces opérations sont exonérées d'impôts.

Un chapitre est consacré au dossier de la « Troisième correction du Rhône ». La mise à l'enquête publique du projet de fiche de coordination du Plan directeur cantonal au mois de janvier dernier a suscité de nombreuses oppositions et fera couler encore beaucoup d'encre. Comme vous pourrez le constater à la lecture de cet article, les démarches entreprises par la Commune de Riddes ne sont pas toutes restées vaines et nous nous sentons encore aptes à réagir dans ce sinieux dossier.

En ce qui concerne la Lex Weber, le Conseil fédéral a adopté en août 2012 l'ordonnance d'application et a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013. Elle règle la construction de nouvelles résidences secondaires et le traitement à réserver aux résidences qui existaient déjà avant la votation. Vous trouverez en page 16 les possibilités de construction actuellement admises ainsi que les charges et conditions à respecter selon ces nouvelles bases légales.

Quant à l'entrée en force des autorisations de construire délivrées entre le 11 mars 2012 et le 31 décembre 2012, la situation reste bloquée et est suspendue à deux décisions du Tribunal fédéral (TF), qui selon

les informations données par la presse à l'heure de la publication de cet InfoRiddes, devraient tomber le 22 mai. Tous les acteurs du dossier attendent que les juges de Mon-Repos se prononcent : d'une part sur la qualité de recourant de l'association Helvetia Nostra, de l'autre sur la validité des autorisations de construire délivrées entre le 11 mars et le 31 décembre 2012.

Vous trouverez également dans cette édition une brève information des projets en cours, tels que les travaux de la Fare, l'équipement des nouvelles zones à construire, l'agrandissement de l'école de Riddes, etc.

Je terminerai ce mot en saluant l'élection de M^{me} Marcelle Monnet-Terrettaz à la Présidence du Grand Conseil valaisan, qui après M. Jean Vogt en 1977, devient la 2^e Riddanne à accéder à cette fonction. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour cette année de présidence.

Les membres du Conseil communal et moi-même sommes heureux de faire à nouveau un petit bout de chemin ensemble. Nous vous souhaitons une bonne lecture de cet InfoRiddes – qui évoque quelques thèmes ou dossiers de ces quatre années de législature et vous invitons à assister nombreux à la prochaine assemblée primaire qui se tiendra le jeudi 13 juin 2013 à 19h30.

> **Votre président Jean-Michel Gaillard** >>



protocole de l'assemblée primaire

DU 31 MAI 2012

> Convocation à l'assemblée primaire du 13 juin 2013 >>

L'assemblée primaire est convoquée le jeudi **13 juin 2013, à 19h30 à la salle du Collège**, avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 31 mai 2012
2. Lecture des comptes de l'exercice 2012
3. Rapport de la fiduciaire
4. Approbation des comptes de l'exercice 2012
5. Nomination de l'organe de révision/législature 2013-2016: décision
6. Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels: décision
7. Divers

Les comptes de l'exercice 2012 sont tenus à la disposition des citoyennes et des citoyens et peuvent être consultés ou retirés, dans leur forme complète, au bureau communal, tous les jours ouvrables, pendant les heures officielles d'ouverture.

L'assemblée primaire des comptes 2011 est ouverte par M. Jean-Michel Gaillard, Président, qui souhaite la bienvenue à l'assistance.

Cette assemblée a été conformément convoquée par affichage au pilier public dans le délai légal avec l'ordre du jour suivant :

1. Protocole de l'assemblée primaire du 26 mai 2011
2. Lecture des comptes de l'exercice 2011
3. Rapport de la fiduciaire
4. Approbation des comptes de l'exercice 2011
5. Taxes d'évacuation et de traitement des eaux usées, nouveaux tarifs: décision
6. Règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie, les éléments naturels: décision
7. Abrogation du règlement communal sur l'ouverture et la fermeture des magasins du 15.02.1988
8. Divers

■ Protocole de l'assemblée primaire du 26 mai 2011

Sur proposition de M. Jean-Michel Gaillard, Président, l'assemblée primaire renonce à la lecture du protocole de l'assemblée primaire du 26 mai 2011, celui-ci ayant été distribué à tous les citoyens, et l'approuve à l'unanimité. L'ordre du jour est également accepté.

■ Lecture des comptes de l'exercice 2011

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge

d'autofinancement de Fr. 3'590'992.43.
Les investissements nets s'élèvent à Fr. 3'130'941.67.

Quant au compte de variation de la fortune, il présente un excédent de financement de Fr. 460'050.76, après enregistrement de Fr. 2'419'394.87 d'amortissements comptables ordinaires.

Ces comptes 2011 sont soumis à l'approbation de l'assemblée primaire, conformément aux dispositions légales en vigueur. Ils ont été adoptés en séance du Conseil le 25 avril 2012 et soumis aux organes de contrôle prévus par la loi.

1) Le compte de fonctionnement

Les principales variations de charges entre le budget et les comptes 2011 sont les suivantes :

La très bonne marge d'autofinancement des comptes 2011 s'explique principalement par une augmentation de plus de Fr. 1'300'000.- par rapport au budget de recettes liées aux impôts. Comme déjà expliqué l'année dernière, il y a des différences au niveau des personnes morales. Mais il faut également tenir compte des augmentations conséquentes ces dernières années des montants encaissés liés à l'impôt à la source ainsi que de l'impôt sur les gains immobiliers.

L'encaissement de Fr. 160'000.- de la vente du bâtiment « Rausis »

est considéré comme un gain comptable sur la vente d'immeuble.

En ce qui concerne les charges, les montants d'amortissement sont plus élevés que ceux budgétisés pour un montant de Fr. 729'394.84. Cela s'explique principalement par l'amortissement immédiat pour Fr. 500'000.– de la participation versée à la Commune de Saxon dans le cadre du projet de construction d'un EMS sur leur territoire communal.

Suite aux bons résultats des comptes 2010, l'avance aux financements spéciaux concernant l'enlèvement des ordures, conséquence des pertes accumulées avant l'augmentation des taxes, avait été entièrement amortie en 2010. Pour cette raison, la charge budgétisée en 2011 de Fr. 98'651.– n'a pas été comptabilisée, ce qui engendre une diminution de charges.

Suite à la bonne santé financière de la Commune, les charges d'intérêts bancaires liées aux comptes courants ou aux emprunts ont diminué. La différence entre le montant budgétisé et le montant comptabilisé s'élève à Fr. 79'762.75.

En ce qui concerne les variations de charges ou de produits entre les comptes 2011 et les comptes 2010, elles s'expliquent principalement par la diminution des recettes fiscales liées aux bénéficiaires des sociétés (- 878'000.–). Cette différence est le fait d'une seule société qui n'avait plus été imposée depuis 2006 et qui a été taxée en 2010 pour les années 2006 à 2008.

2) Le compte d'investissements

Le compte d'investissements laisse apparaître des investissements nets pour Fr. 3'130'941.67. Des

investissements qui sont inférieurs à Fr. 274'058.33 par rapport au montant prévu par le budget 2011.

Les écarts significatifs sont les suivants :

- La première étape de la réfection de la Place de Foire a coûté Fr. 148'690.42 de plus que ce qui avait été budgétisé. L'estimation du montant budgétisé n'avait pas tenu compte de la fourniture et du montage des socles ainsi que des raccordements provisoires qui ont été effectués afin de pouvoir installer une cantine de fête.
- Participation de Fr. 500'000.– dans le cadre du projet de construction d'un EMS sur le territoire de la Commune de Saxon, comme déjà expliqué dans le mot du Président.
- Les frais de participation à la construction des routes cantonales sur notre Commune sont moins élevés que prévu, soit une différence de Fr. 81'246.60.–.
- Diminution des coûts d'investissement pour l'eau potable. Suite aux procédures en cours liées au projet de microcentrale à La Tzoumaz, l'entier des travaux d'investissement budgétisés en 2011 n'a pas pu être effectué.
- La participation communale pour les travaux de sécurité de la Fare sera plus élevée que prévue en raison de l'augmentation du coût total des travaux. En effet, une étude complémentaire, relative à la réalisation du barrage filtrant en sortie de gorge, a été demandée par l'Office fédéral de l'environnement. La hauteur du barrage devra être plus élevée que prévu, ce qui occasionne une augmentation

du coût total des travaux. Pour cette raison, la participation communale a été augmentée pour 2011 de Fr. 261'240.05.

- Reprise des locaux de la piscine de La Tzoumaz pour Fr. 159'100.–. La coopérative des « Aménagements Touristiques de La Tzoumaz », qui était propriétaire de la piscine, a accepté la volonté de la Commune de reprendre l'ensemble des biens et des passifs de la société.
- Concernant le chauffage à distance, le projet a connu différentes modifications quant à son emplacement et le nouveau projet a été mis à l'enquête le 3 février 2012. Pour cette raison, l'investissement budgétisé à Fr. 1'100'000.– pour 2011 n'a pas eu lieu.

■ Rapport de la fiduciaire

En exécution du mandat confié et en application de l'art. 83 ss de la Loi sur les communes du 5 février 2004, la fiduciaire J. Philippoz SA a procédé au contrôle des comptes 2011 de la Municipalité.

La fiduciaire, par l'intermédiaire de M. Patrice Martinet, confirme sur cette base les chiffres de la comptabilité de l'exercice sous contrôle. Elle atteste que la comptabilité, le compte annuel et les amortissements ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires. Elle précise que la situation financière de la commune est saine et que les compétences en matière financière sont respectées. La fiduciaire J. Philippoz SA peut en conséquence engager les citoyennes et citoyens à accepter les comptes de la Municipalité au 31 décembre 2011 tels que présentés.

■ Approbation des comptes de l'exercice 2011

Les membres de l'assemblée primaire acceptent à l'unanimité les comptes 2011 de la Municipalité.

■ Taxes d'évacuation et de traitement des eaux usées, nouveaux tarifs: décision

Le règlement communal sur l'évacuation et le traitement des eaux usées, approuvé par l'assemblée primaire du 26 juin 2006, et homologué par le Conseil d'Etat le 27 septembre 2006, est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2007. Ce règlement prévoyait une augmentation des taxes et des tarifs, et ce afin de répondre aux exigences légales des services autofinancés. Après cinq années de fonctionnement, et surtout grâce à une gestion rigoureuse de notre réseau des eaux usées et du fonctionnement de la STEP, le Conseil communal propose une diminution de ces taxes.

Les membres de l'assemblée primaire acceptent à l'unanimité ces nouveaux tarifs.

■ Règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels: décision

Pour rappel, le règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels avait été soumis à l'approbation de l'assemblée primaire du 2 décembre 2010. Cela étant, ce règlement a été transmis à l'Etat du Valais qui a procédé à quelques adaptations, spécifiquement en relation avec des textes de lois cantonales. Par conséquent, une nouvelle approbation est nécessaire. L'assemblée primaire procède au vote et approuve à l'unanimité le règlement intercommunal sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels.

■ Abrogation du règlement communal sur l'ouverture et la fermeture des magasins du 15.02.1988

Depuis l'entrée en vigueur de la loi cantonale concernant l'ouverture des magasins, tous les règlements communaux existants et homologués par le Conseil d'Etat deviennent caducs. Le Conseil communal ne dispose ainsi plus de la compétence (sauf par rapport aux heures applicables dans les lieux touristiques) de fixer lui-même des heures d'ouverture et de fermeture de magasins. Les heures indiquées dans la loi cantonale sont dès lors applicables uniformément sur tout le territoire valaisan.

En outre, cette loi prévoit une ouverture hebdomadaire prolongée jusqu'à 21 h (ce qui sera le cas par exemple de la nouvelle enseigne « Hornbach » à Riddes).

Proposition du Conseil Communal:

Taxes annuelles de base	Echelle de prix proposés à l'assemblée primaire	Prix proposés par le Conseil communal
Logement	Fr. 220.- à Fr. 360.-	Fr. 240.-
Commerce et artisanat	Fr. 220.- à Fr. 360.-	Fr. 240.-

→ Soit une diminution de Fr. 60.- par unité de logement

Taxe variable actuelle	Echelle de prix acceptés par l'assemblée primaire	Prix fixés par le Conseil communal
Par mètre cube d'eau utilisé	Fr. 0.40 à Fr. 0.70	Fr. 0.50

→ Inchangés

■ Divers

Après quelques interventions de l'assemblée primaire, la parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance en remerciant les membres de l'assemblée pour leur participation et leur intérêt. Il invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.



message sur les comptes 2012

1) Aperçu général

Mesdames, Messieurs, Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Conformément à l'article 7 al. 1 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le Conseil communal a l'honneur de vous présenter les comptes de la Commune pour l'année 2012.

APPERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF	2011	2012
Compte de fonctionnement		
RÉSULTAT AVANT AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Charges financières	fr. 11'735'679.46	fr. 12'046'054.05
Revenus financiers	fr. 15'326'671.89	fr. 14'681'548.85
Marge d'autofinancement	fr. 3'590'992.43	fr. 2'635'494.80
RÉSULTAT APRÈS AMORTISSEMENTS COMPTABLES		
Marge d'autofinancement	fr. 3'590'992.43	fr. 2'635'494.80
Amortissements ordinaires	fr. 2'419'394.87	fr. 1'853'129.40
Amortissements complémentaires	fr.	fr.
Excédent de revenus	fr. 1'171'597.56	fr. 782'365.40
COMPTE DES INVESTISSEMENTS		
Dépenses	fr. 3'208'870.17	fr. 3'461'786.00
Recettes	fr. 77'928.50	fr. 687'518.00
Investissements nets	fr. 3'130'941.67	fr. 2'774'268.00
FINANCEMENT		
Marge d'autofinancement	fr. 3'590'992.43	fr. 2'635'494.80
Investissements nets	fr. 3'130'941.67	fr. 2'774'268.00
Insuffisance de financement		fr. -138'773.20
Excédent de financement	fr. 460'050.76	fr.

2) Considérations générales

Le compte de fonctionnement laisse apparaître une marge d'auto-financement de Fr. 2'635'494.80.

Les investissements nets s'élèvent à Fr. 2'774'268.-.

Quant au compte de variation de la fortune, il présente une insuffisance de financement de Fr. 138'773.20, après enregistrement de Fr. 1'853'129.40 d'amortissements comptables ordinaires.

Ces comptes 2012 sont soumis à votre approbation conformément aux dispositions légales en vigueur. Ils ont été adoptés en séance du Conseil le 2 mai 2013 et soumis aux organes de contrôle prévus par la loi.

3) Le compte de fonctionnement

Les principales variations de charges entre les comptes 2012, le budget 2012 et les comptes 2011 sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Les modifications législatives adoptées dans le cadre du projet RPT II-2 apportent des incidences financières dans certains domaines, principalement dans les comptes « Enseignement et formation », « Aide sociale » et « Economie publique ».

Au niveau de la péréquation financière, la Commune a encaissé de l'Etat du Valais Fr. 179'004.15 dans les comptes 2012 tandis

qu'en 2011, la Commune payait Fr. 50'405.50.

Par contre, de nouvelles tâches et de nouvelles charges ont été attribuées aux communes avec les conséquences suivantes pour notre Municipalité :

- Augmentation de la participation aux frais de transport pour apprentis et étudiants (+14'000.-)
- Participation pour les frais de transport des élèves en situation de handicap (+12'374.-)
- Augmentation de la participation communale aux soins dentaires scolaires (+25'000.-)
- Augmentation de la participation communale aux frais d'entretien des routes cantonales (de 25% à 30%)
- Participation à la réalisation des soins des forêts protectrices sur le territoire communal (+45'875.-)

Des différences entre les comptes et le budget 2012 sont également marquées dans le cadre de la création de nouvelles structures intercommunales, telles le CSI B des Deux Rives ou l'Autorité de Protection des Deux Rives. Au vu de la mise en place récente de ces nouvelles structures, il nous était difficile de connaître leur besoin financier avant qu'elles ne débutent concrètement leur activité.

Les postes du budget liés aux autorisations de construire ont explosé durant l'année 2012. Cela est dû à la Lex Weber et à

l'ensemble des constructions qui ont été mises à l'enquête après le 11 mars 2012 et dont les autorisations de construire ont été délivrées avant la fin de l'année 2012.

Il a beaucoup neigé durant l'année 2012 et la participation communale au déblaiement des neiges a nettement augmenté par rapport à l'année 2011 (+116'000.-).

Au niveau des recettes, nous avons une diminution des taxes d'utilisation des eaux usées d'environ Fr. 120'000.- par rapport au budget 2012. Cela est dû à la décision prise l'année dernière de baisser la taxe annuelle de base de Fr. 60.- par unité de logement.

4) Le compte d'investissements

Le compte d'investissements laisse apparaître des investissements nets pour Fr. 2'774'268.-, des investissements qui sont inférieurs de Fr. 167'352.- par rapport au montant prévu par le budget 2012.

Les écarts significatifs sont les suivants :

- La deuxième et dernière étape de la réfection de la Place de Foire a coûté Fr. 99'449.95. Le montant initial budgétisé n'avait pas tenu compte des travaux de fourniture et du montage des socles, travaux qui ont été effectués afin de pouvoir installer une cantine de fête.
- Les frais de participation à la construction des routes cantonales sur notre Commune sont plus élevés que prévu, soit une différence de Fr. 65'859.10.
- Augmentation de plus de Fr. 160'000.- de l'encaissement des taxes de raccordement d'eau potable et d'eaux usées. Cela est dû en grande partie à l'ouverture d'une première enseigne dans la zone commerciale des Morands.
- Diminution des coûts d'investissement d'eaux usées à La Tzoumaz pour plus de Fr. 200'000.-. Suite à la votation populaire du 11 mars sur la Lex Weber, le Conseil communal a

LIBELLÉ	COMPTES 2012	BUDGET 2012	COMPTES 2011
Gestion du cadastre informatisé	14'736.60		
Frais chambre pupillaire et tutelle	70'313.45	40'000.00	3'898.05
Participation au CSI B des Deux Rives	141'860.80	83'000.00	113'873.00
Frais de transport apprentis et étudiants	82'006.40	13'000.00	68'670.00
Primes assurances des enfants	126'398.20	100'000.00	102'216.10
Particip. entretien aux routes cantonales	254'622.55	211'400.00	164'792.90
Déblaiement des neiges (trafic)	262'036.05	147'000.00	145'921.20
Entretien du réseau eaux usées	145'877.65	70'000.00	26'844.95
Taxes d'utilisation eaux usées	-612'941.55	-730'000.00	-755'612.95
Entretien des berges du Rhône	148'192.05	35'000.00	28'951.90
Autorisations de construire (frais)	316'989.10	30'000.00	64'297.55
Autorisations de construire (produit)	-558'132.00	-50'000.00	-122'516.00
Participation EFFOR2 - entretien des forêts	45'875.00		

décidé de freiner ses investissements sur La Tzoumaz, notamment au niveau de l'équipement de nouvelles zones.

- Achat d'un terrain de l'Etat du Valais au Rosselin dans le cadre du projet de déchetterie prévu entre les Communes d'Isérables et de Riddes. Dans le montant en compte de Fr. 50'661.30 sont inclus l'achat de la parcelle, l'autorisation de défrichement ainsi que le paiement aux fonds de garantie de reboisement.
- Comme déjà indiqué dans le cadre des comptes 2011, la participation communale pour les travaux de sécurité de la Fare

sera plus élevée que prévue en raison de l'augmentation du coût total des travaux.

Pour cette raison, la participation communale a été augmentée pour 2012 de Fr. 90'050.45.

- Dans le cadre de l'aménagement de la Place centrale à La Tzoumaz, le Conseil communal a décidé d'acheter une patinoire mobile et de construire un bâtiment ainsi que des toilettes publiques qui sont utilisées dans le cadre de l'animation touristique de la station. Dans les comptes 2012 ont été comptabilisés un montant de Fr. 150'000.– pour l'achat de la patinoire mobile

et un de Fr. 250'000.– pour la construction du bâtiment.

- Concernant le chauffage à distance, la Bourgeoisie de Riddes ne souhaitant plus être partenaire du projet, le Conseil communal a décidé d'intégrer le chauffage à distance dans la société Riddes Energie SA. Pour cette raison, le montant de participation communale budgétisé de Fr. 450'000.– n'a pas été effectué et les frais de Fr. 141'000.– dépensés par la Commune de Riddes jusqu'au 31 décembre 2012 ont été refacturés à la société Riddes Energie SA.

5) Indicateurs financiers

Le récapitulatif des indicateurs financiers présente les résultats suivants :

INDICATEURS FINANCIERS - RÉCAPITULATIF			
1. Degré d'autofinancement	2011	2012	Moyenne
(Autofinancement en pour cent de l'investissement net)	114.7%	95.0%	105.4%
VALEURS INDICATIVES Plus de 100%: très bien • 80 à 100%: bien • 60 à 80%: satisfaisant (à court terme) • 0 à 60%: insuffisant • Moins de 0%: très mauvais			
2. Capacité d'autofinancement	2011	2012	Moyenne
(Autofinancement en pour cent des revenus financiers)	24.7%	19.1%	22.0%
VALEURS INDICATIVES Plus de 20%: très bien • 15 à 20%: bien • 8 à 15%: satisfaisant • 0 à 8%: insuffisant • Moins de 0%: très mauvais			
3.1 Taux des amortissements ordinaires	2011	2012	Moyenne
(Amortissements ordinaires en % du PA à amortir)	19.5%	14.5%	17.0%
VALEURS INDICATIVES Moins de 2%: amortissements nettement insuffisants • 2 à 5%: amortissements insuffisants 5 à 8%: amortissements faibles • 8 à 10%: amortissements moyens (à court terme) • 10% et plus: amortissements suffisants			
3.2 Taux global des amortissements	2011	2012	Moyenne
(Amort. + solde compte fonct. en % du PA à amortir + découvert)	29.0%	20.7%	24.8%
4. Endettement net par habitant	2011	2012	Moyenne
(Dette brute moins PF réalisable par habitant)	320	328	324
VALEURS INDICATIVES Plus de 9'000: endettement excessif • De 7'000 à 9'000: endettement très important De 5'000 à 7'000: endettement important • De 3'000 à 5'000: endettement mesuré • Moins de 3'000: endettement faible			
5. Taux du volume de la dette brute	2011	2012	Moyenne
(Dette brute en % des revenus financiers)	108.6%	109.4%	109.0%
VALEURS INDICATIVES Moins de 150%: très bien • 150 à 200%: bien • 200 à 250%: satisfaisant • 250 à 300%: insuffisant • Plus de 300%: mauvais			

B) APERÇU DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE ANNUEL

APERÇU DU BILAN ET DU FINANCEMENT

		ETAT 31.12.2011	ETAT 31.12.2012	PROV. DE FONDS (diminution des actifs, augmentation des passifs)	EMPLOI DE FONDS (augmentation des actifs, diminution des passifs)
1	Actif	24'887'303.92	25'129'279.37		
	Patrimoine financier	14'922'776.22	14'243'613.07		
10	Disponibilités	2'450'327.41	1'920'169.68	530'157.73	
11	Avoirs	3'745'170.86	3'452'678.24	292'492.62	
12	Placements	7'516'249.65	7'502'013.40	14'236.25	
13	Actifs transitoires	1'211'028.30	1'368'751.75		157'723.45
	Patrimoine administratif	9'964'527.70	10'885'666.30		
14	Investissements propres	9'964'527.70	10'885'666.30		
15	Prêts et participations permanentes				
16	Subventions d'investissement				
17	Autres dépenses activables				
	Financements spéciaux				
18	Avances aux financements spéciaux				
	Découvert				
19	Découvert du bilan				
2	Passif	24'887'303.92	25'129'279.37		
	Engagement	15'779'734.16	15'139'344.21		
20	Engagements courants	3'090'913.02	2'748'693.00		342'220.02
21	Dettes à court terme	-331'902.41	3'364'543.71	3'696'446.12	
22	Dettes à moyen et à long terme	10'524'400.45	6'759'826.55		3'764'573.90
23	Engag. envers des entités particul.	30'000.00	22'749.00		7'251.00
24	Provisions	819'329.10	592'263.95		227'065.15
25	Passifs transitoires	1'646'994.00	1'651'268.00	4'274.00	
	Financements spéciaux	3'087'645.58	3'187'645.58		
28	Engag. envers les financ. spéciaux	3'087'645.58	3'187'645.58	100'000.00	
	Fortune	6'019'924.18	6'802'289.58		
29	Fortune nette	6'019'924.18	6'802'289.58		
	Excédent de financement du compte administratif				
	Insuffisance de financement du compte administratif				138'773.20
				4'637'606.72	4'637'606.72

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2011		BUDGET 2012		COMPTE 2012	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Autorité générale	1'103'761.30	202'922.10	1'133'800.00	197'000.00	1'112'999.65	172'568.00
Sécurité publique	714'954.00	252'065.60	693'800.00	171'000.00	856'078.50	279'241.30
Enseignement et formation	3'212'811.40	1'386'399.30	2'008'690.00	224'500.00	2'150'198.75	277'261.50
Culture, loisirs et culte	849'190.62	85'130.40	803'200.00	83'500.00	925'741.75	118'291.40
Santé	5'229.75		7'500.00		615.00	
Prévoyance sociale	1'736'036.95	360'286.65	1'220'054.00	89'500.00	1'488'463.85	329'864.90
Trafic	2'284'386.90	500'566.55	2'375'900.00	512'000.00	2'680'926.23	498'734.65
Protect. et aménag. de l'environnement	3'111'836.60	3'011'505.80	2'603'400.00	2'603'600.00	3'532'599.85	3'453'437.85
Economie publique	801'100.60	744'875.75	758'937.00	446'100.00	927'219.40	767'683.40
Finances et impôts	335'766.21	8'782'919.74	352'000.00	8'005'917.00	224'340.47	8'784'465.85
Total des charges et des revenus	14'155'074.33	15'326'671.89	11'957'281.00	12'333'117.00	13'899'183.45	14'681'548.85
Excédent de charges						
Excédent de revenus	1'171'597.56		375'836.00		782'365.40	

COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES NATURES

	COMPTE 2011		BUDGET 2012		COMPTE 2012	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
Charges de personnel	4'827'825.70		2'659'200.00		2'816'505.75	
Biens, services et marchandises	3'115'426.77		3'055'937.00		4'125'229.13	
Intérêts passifs	185'237.25		260'000.00		117'869.26	
Amortissements	2'464'927.48		1'628'000.00		1'904'742.16	
Parts à des contrib. s/affectation	89'179.20		37'000.00		48'659.95	
Dédom. versés à des collect. publ.	947'215.63		819'000.00		979'066.30	
Subventions accordées	1'722'842.30		2'724'644.00		3'059'310.90	
Subventions redistribuées						
Attributions aux financements spéciaux						
Imputations internes	802'420.00		773'500.00		847'800.00	
Impôts		8'527'127.10		7'597'000.00		8'391'897.45
Patentes et de concessions		197'840.65		186'000.00		217'339.80
Revenus des biens		453'959.59		166'000.00		432'472.90
Contributions		3'685'625.55		3'099'200.00		4'026'558.10
Parts à des recettes et contrib. s/affect.		5'503.60		183'917.00		179'323.75
Restitutions de collectivités publiques		23'910.90		11'000.00		10'736.80
Subventions		1'630'284.50		316'500.00		575'420.05
Subventions redistribuées						
Prélèv. sur les financements spéciaux						
Imputations internes		802'420.00		773'500.00		847'800.00
Total des charges et des revenus	14'155'074.33	15'326'671.89	11'957'281.00	12'333'117.00	13'899'183.45	14'681'548.85
Excédent de charges						
Excédent de revenus	1'171'597.56		375'836.00		782'365.40	

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2011		BUDGET 2012		COMPTE 2012	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Autorité générale			50'000.00			
Sécurité publique	43'736.40	-1'752.50	50'000.00		4'139.75	
Enseignement et formation	27'386.30		30'000.00		68'105.30	
Culture, loisirs et culte	548'690.42				99'449.95	
Santé						
Prévoyance sociale	700'000.00		70'000.00		323'373.10	270'415.55
Trafic	475'617.75		780'000.00		1'005'856.25	
Protect. et aménag. de l'environnement	1'237'792.50	79'681.00	1'485'000.00	50'000.00	1'338'668.65	276'102.45
Economie publique	175'646.80		525'000.00		622'193.00	141'000.00
Finances et impôts						
Total des dépenses et des recettes	3'208'870.17	77'928.50	2'990'000.00	50'000.00	3'461'786.00	687'518.00
Excédent de dépenses		3'130'941.67		2'940'000.00		2'774'268.00
Excédent de recettes						

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES NATURES

	COMPTE 2011		BUDGET 2012		COMPTE 2012	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
Investissements propres	2'673'569.97		2'440'000.00		3'295'926.90	
Prêts et participations permanentes			450'000.00			
Subventions accordées	535'300.20		100'000.00		165'859.10	
Subventions redistribuées						
Autres dépenses activables						
Report de recettes au bilan						
Transferts au patrimoine financier						
Contributions de tiers		79'681.00		50'000.00		242'325.25
Rembours. de prêts - particip. perman.						
Facturation à des tiers						
Rembours. de subv. acquises						
Subventions acquises		-1'752.50				445'192.75
Subventions redistribuées						
Report de dépenses au bilan						
Total des dépenses et des recettes	3'208'870.17	77'928.50	2'990'000.00	50'000.00	3'461'786.00	687'518.00
Excédent de dépenses		3'130'941.67		2'940'000.00		2'774'268.00
Excédent de recettes						

rapport de la fiduciaire

C) RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

En exécution du mandat que vous nous avez confié, et en application des articles 83 ss de la Loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons procédé au contrôle des comptes 2012 de la Municipalité de Riddes.

La responsabilité de l'établissement des comptes incombe au Conseil. Notre mission consiste à vérifier et à émettre une appréciation sur les comptes, à vérifier l'évaluation des éléments de la fortune financière et à émettre une appréciation sur l'endettement de la Commune ainsi que sur sa capacité à faire face à ses engagements.

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales et réglementaires de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes suisses de la profession. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes et les indications fournies par ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondage. Nous estimons que les contrôles effectués constituent une base suffisante pour former notre opinion.

Sur la base de notre révision, nous pouvons attester que :

- la comptabilité, les comptes annuels et les amortissements ont été établis selon les dispositions légales et réglementaires ;

- l'entretien final avec le Président de la Commune a eu lieu ;
- les compétences en matière financière sont respectées ;
- l'endettement net de la Commune est considéré comme faible et est resté stable par rapport à l'exercice précédent ;
- selon notre appréciation la Commune est en mesure de faire face à ses engagements.

En conséquence, nous recommandons d'approuver les comptes qui vous sont soumis présentant une marge d'autofinancement de Fr. 2'635'494.80, un bénéfice de Fr. 782'365.40 et une fortune nette au bilan de Fr. 6'802'289.58.

Leytron, le 29 avril 2013

FIDUCIAIRE J. PHILIPPOZ SA

Nomination de l'organe de révision législature 2013-2016

Selon l'article 83 de la Loi sur les communes, les réviseurs sont nommés par l'assemblée primaire pour quatre ans sur proposition du Conseil communal.

Aussi, le Conseil communal vous propose de nommer l'organe de révision pour la prochaine législature 2013-2016 et de reconduire la Fiduciaire J. Philippoz S.A.



règlement sur le prélèvement

DES DROITS DE MUTATIONS COMMUNALES

Le droit de mutation est un impôt frappant les transactions juridiques ayant pour objet le transfert d'une personne à une autre d'un droit de propriété constitué sur des biens immobiliers (transfert de propriété immobilière). Il s'agit donc d'une contribution prélevée sur la transaction immobilière en tant que telle.

En Suisse, ce type d'impôt est prélevé par les cantons ou du moins par leurs communes, et la Confédération ne perçoit aucun droit de mutation.

■ Nouvelle Loi sur les droits de mutation (LDM)

Différentes modifications des conditions-cadres légales tant au niveau fédéral qu'au niveau

cantonal ont poussé le Conseil d'Etat à entreprendre une révision totale de la Loi cantonale sur le timbre. Cette nouvelle loi est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2013 et a remplacé la Loi sur le timbre de 1953.

Dans l'élaboration de ce nouveau texte de loi, le législateur a repris les principes de base de la fiscalité concernant les actes de mutations et les actes constitutifs de gages immobiliers. Il a créé une loi fiscale moderne et bien structurée qui tient compte des changements au niveau fédéral et cantonal ainsi que de la jurisprudence.

Les principales modifications peuvent être énumérées comme suit :

- les communes ont la possibilité facultative de prélever un impôt additionnel sur les droits de mutations des immeubles situés sur leur territoire allant jusqu'à 50% de l'impôt cantonal sur les droits de mutations
- réduction de 50% du taux de l'impôt proportionnel pour les droits de gage
- une plus juste gradation des taux de l'impôt proportionnel pour les actes de mutations
- exonération d'impôt pour les actes portant sur des transferts de propriété en ligne directe, entre époux ou entre partenaires enregistrés, y compris en exécution de liquidation du régime



matrimonial ou du partenariat enregistré

- définition légale des sociétés immobilières
- réglementation de la procédure de taxation et de perception de l'impôt avec une détermination de la prescription

Cette loi clarifie et précise le cadre des transactions immobilières sous l'angle des personnes morales. De plus, l'exonération des avancements d'hoirie, des partages successoraux et des legs en faveur des parents de sang en ligne directe et des époux, soulagera le contribuable valaisan. Fort de cette nouvelle loi,

le Conseil communal de Riddes a émis le souhait d'introduire cet impôt additionnel communal. L'apport financier généré par cet impôt est difficile à chiffrer. Si l'on se base sur les chiffres de 2012, nous pouvons projeter une rentrée fiscale supplémentaire d'environ Fr. 150'000.-/an.

Ce nouvel impôt a été introduit par le législateur dans le but d'apporter quelques ressources financières aux communes touristiques, en leur permettant d'affecter l'argent ainsi perçu dans les infrastructures liées au tourisme.

Initialement, il avait été proposé par le biais d'une motion présentée par le député Gabriel Luisier et ses

cosignataires en 2005 déjà. Le but était de créer une base légale permettant aux communes de financer leurs infrastructures touristiques par la perception d'une taxe sur les transactions immobilières. Cette motion a finalement été traitée dans le cadre de la révision de la Loi sur le tourisme, Loi qui n'a pas été adoptée par le peuple, raison pour laquelle l'impôt est alors introduit dans la Loi sur les droits de mutations.

Le Conseil communal vous propose donc d'accepter le projet de Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels dont le texte est le suivant :



■ Règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

vu les art. 75 et 78 de la Constitution cantonale ;
vu les art. 2, 15 et 29 de la Loi du 15.03.2012 sur les droits de mutations (LDM) ;
vu les art. 2, 17, 18, 146 et 147 de la Loi sur les communes du 5 février 2004 ;

Art. 1 Impôt additionnel

La Commune prélève un impôt additionnel sur les mutations des immeubles situés sur son territoire de 50% des droits de mutations cantonaux.

Art. 2 Prélèvement de l'impôt additionnel

L'impôt additionnel est prélevé par le Canton.

Art. 3 Devoir d'information

La Commune communique à l'Office du registre foncier de son arrondissement et au Service des registres fonciers et de la géomatique le taux de l'impôt additionnel et chaque modification de ce taux après leur acceptation par l'assemblée primaire et le Conseil d'Etat.

Art. 4 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en force dès son homologation par le Conseil d'Etat.

Adopté par le Conseil communal en séance du 7 mars 2013.

Aujourd'hui, «Rhône 3» est au centre de toutes les discussions. Ce grand projet, qui vise la protection durable de l'ensemble de la plaine contre les dangers d'inondation liés aux crues par la prise en compte des aspects sécuritaires, environnementaux et socio-économiques, nous met face à une dure réalité : l'emprise sur les terres agricoles.

La tâche est de grande envergure et concerne comme vous le savez, plusieurs communes valaisannes qui œuvrent au maintien de secteurs agricoles forts dans la plaine.

L'histoire de Riddes est intimement liée à l'agriculture et permettez-moi de vous conter un bref historique.

Dès 1900, des multiples évolutions de l'aménagement du territoire et spécialement l'établissement du PAZ de la Commune en 1970 ont façonné cette plaine de Riddes. De plus, depuis R2, notre plaine a évolué grâce à 3 projets d'améliorations foncières et de remaniements parcellaires :

- 1925 : Les Epeneyes

- 1962 et 1976 : la plaine du Rhône (réfection de canaux – mise en réseau d'eau et construction de dessertes fines)
- Entre 1974 et 1976 : l'autoroute et le viaduc. Même si ces dessertes routières s'inscrivent en juste dans une logique de développement du canton du Valais, l'emprise sur les terres agricoles de Riddes était importante.

Excepté ces ouvrages cantonaux, aucune infrastructure lourde, aucune construction importante n'a été réalisée.

Ces différentes phases ont voué ces terres malgré les événements à l'agriculture, particulièrement à une arboriculture intensive. C'est d'ailleurs ce type de cultures dans la plaine du Rhône qui a fait connaître le Valais comme vergers de la Suisse. Ces phases ont également fortement contribué à créer le paysage actuel de la plaine de Riddes dont l'appropriation voulue est l'agriculture.

Dans nos alentours et certainement plus que nulle part ailleurs, les vergers, les champs et la vigne, contribuent

à la création de notre paysage ; ils le façonnent harmonieusement au fil des saisons et ils sont au cœur de l'identité riddanne.

L'étendue et la qualité des terres agricoles sises sur le territoire communal en font un exemple pour débattre des questions liées à l'arboriculture dans la plaine du Rhône avec l'Etat du Valais et les responsables de R3, mais pas dans le sacrifice sans retour des 25% de notre surface agricole, soit plus de 60 ha.

La Commune de Riddes a, à de maintes reprises, relevé que l'emprise sur les terres agricoles telle qu'indiquée jusqu'à ce jour par les autorités compétentes en matière de R3 est totalement disproportionnée et a exigé une meilleure répartition « rive droite - rive gauche » du projet R3.

D'autres solutions techniques que l'élargissement du Rhône, particulièrement dans la région du district de Martigny et dans les régions agricoles de la plaine du Canton du Valais, existent et se doivent impérativement d'être privilégiées par l'autorité.

lex weber : charges et conditions relatives à l'octroi d'autorisations de construire

À DÉLIVRER DÈS LE 01.01.2013

Pour rappel, et depuis l'acceptation par le peuple suisse le 11 mars 2012 de la Lex Weber, les communes présentant une part de résidences secondaires supérieure à 20%, ne sont plus habilitées à délivrer des autorisations de construire pour des résidences secondaires à compter du 01.01.2013, ce qui est le cas de notre Commune.

Le présent document a été établi sur la base de la notice explicative de l'Office fédéral du développement territorial, (**disponible sur le site www.vs.ch → Initiative Weber**) et vous présente les constructions qui sont encore possibles sur le territoire de la Commune de Riddes.

1) Autorisation de construire pour des résidences principales selon l'art. 4, let. a de l'Ordonnance sur les résidences secondaires

La Commune de Riddes, conformément à l'art. 6, al. 1 de l'Ordonnance, est tenue d'assortir ses autorisations de construire délivrées pour une résidence principale à compter du 01.01.2013, d'une obligation d'utiliser les logements concernés comme **résidence principale**. Sont considérées comme résidences principales, les logements non affectés à «l'hébergement touristique qualifié» (art. 4, let. b en corrélation avec l'art. 6, al. 2 de l'Ordonnance). L'utilisation comme résidence principale signifie que le logement est

exclusivement et de manière durable **utilisé par des personnes domiciliés dans la Commune** ou pour des besoins d'activité lucrative ou de formation.

D'autre part, conformément à l'art. 6, al. 2 de l'Ordonnance, la Commune est tenue de requérir du Registre foncier l'inscription de la mention correspondante. L'autorisation de construire entrée en force tient lieu de titre justificatif relatif à cette inscription.

2) Autorisation de construire pour des logements mis sur le marché dans le cadre d'une structure d'hébergement touristique qualifié (art. 4, let. b, chiffre 1 de l'Ordonnance sur les résidences secondaires)

En demandant l'autorisation de construire, le maître d'ouvrage est tenu de :

- démontrer à la Commune que le(s) logement(s) fait/font partie intégrante d'un établissement hôtelier ;
- soumettre un concept d'établissement hôtelier présentant les infrastructures et la taille de l'exploitation ;
- présenter une solution conforme à l'usage du secteur pour le financement des investissements de rénovation.

Dans l'autorisation de construire, l'ayant droit doit être contraint, par des charges correspondantes, d'utiliser le(s) logement(s) ou de

veiller à ce qu'il(s) soi(en)t utilisé(s) selon l'art. 4, lettre b, chiffre 1.

L'autorisation sera octroyée à condition que :

- les logements ne soient **pas personnalisés** ;
- le concept d'exploitation hôtelière, la solution conforme à l'usage de la branche pour le financement des investissements de rénovation et les contrats nécessaires à l'octroi de l'autorisation de construire perdurent ;
- les logements soient **mis à la disposition d'hôtes toute l'année aux conditions usuelles du marché** et de manière durable, et notamment en haute-saison ;
- les logements servent exclusivement à **héberger des hôtes pour des séjours de courte durée** ;
- les **prestations hôtelières** soient effectivement utilisées par la majorité des hôtes ;
- **l'utilisation par les propriétaires, les membres de la famille, les amis et les connaissances**, que ce soit à titre gratuit ou payant, **se limite à une durée maximale de trois semaines** par haute-saison ;
- les propriétaires apportent tous les deux ans à la Commune la preuve qu'ils respectent les

obligations auxquelles ils sont soumis.

D'autre part et conformément à l'art. 6. al. 2 de l'Ordonnance, la Commune est tenue d'ordonner à l'Office du Registre foncier d'inscrire la mention correspondante. L'autorisation de construire entrée en force tient lieu de titre justificatif relatif à cette inscription.

Si l'ayant droit ne parvient pas à démontrer qu'il s'est conformé aux charges auxquelles il était soumis, le droit cantonal peut prévoir que la Commune ordonne en lieu et place la mise en location du bien par un tiers pour le compte de l'ayant droit.

3) Autorisation de construire pour des logements au sens de l'art. 4, let. b, chiffre 2 de l'Ordonnance sur les résidences secondaires

En demandant l'autorisation de construire, le maître d'ouvrage est tenu d'indiquer à la Commune

que le logement sera un logement supplémentaire.

Dans l'autorisation de construire, l'ayant droit doit être contraint, par les charges correspondantes, d'utiliser le(s) logement(s) concerné(s) ou de veiller à ce qu'il(s) soi(en)t utilisé(s) selon l'art. 4, lettre b, chiffre 2. Ces charges sont les suivantes :

- le propriétaire du/des logement(s) concerné(s) **habite dans le même bâtiment** et joue activement son rôle d'hôte;
- le(s) logement(s) ne sera/seront **pas personnalisé(s)**;
- le(s) logement(s) devra/devront remplir les exigences minimales édictées par la Fédération suisse du tourisme en ce qui concerne les appartements de vacances classifiés;
- le(s) logement(s) sera/seront proposé(s) aux **conditions usuelles du marché** et de manière durable, notamment

en haute-saison, **par l'intermédiaire d'une organisation professionnelle** de commercialisation et de distribution, de la centrale de réservation d'un organisme de tourisme ou d'une autre institution adaptée;

- le(s) logement(s) servira/serviront exclusivement à **héberger des hôtes pour des séjours de courte durée**;
- le propriétaire doit apporter tous les deux ans à la Commune, la preuve qu'il respecte les charges auxquelles il est soumis.

D'autre part et conformément à l'art. 6. al. 2 de l'Ordonnance, la Commune est tenue d'ordonner à l'Office du Registre foncier d'inscrire la mention correspondante. L'autorisation de construire entrée en force tient lieu de titre justificatif relatif à cette inscription.

distinctions et mérites sportifs et culturels

Ils étaient au nombre de huit à recevoir les honneurs de la Municipalité lors de la remise des mérites sportifs et culturels 2012 qui s'est déroulée le 5 avril dernier à la salle du Collège.

Cette manifestation a vu Mesdames Isabelle et Fabienne Galloni du Club de Pétanque de Riddes obtenir une Distinction sportive grâce à une brillante 3^e place aux Championnats suisses 2012 en doublette.

Une distinction sportive a également été remise à M. Jonas Monnet. Aux championnats valaisans 2012, il s'est illustré tant avec les juniors où il a glané le titre de Champion valaisan en simple et la 2^e place en double, qu'avec les élites où il s'est imposé en double messieurs.

Une troisième distinction sportive a été décernée à M. Jérémy Caillet du Club

d'Athlétisme de Vétroz pour son brillant 2^e rang obtenu en saut en longueur aux Championnats romands d'athlétisme.

Le Conseil communal a souhaité remettre cette année un Mérite spécial à deux personnes s'étant illustrées en 2012. Tout d'abord à Clélia Reuse pour sa participation aux Jeux olympiques de Londres l'été dernier. Clélia est la première athlète de notre village à participer à une telle compétition. Un Mérite spécial est également attribué à M. Joël Fort pour sa participation en septembre dernier aux Championnats du Monde de bûcheronnage à Lillehammer en Norvège.

Le prix du Mérite sportif a quant à lui été remis à M. Pierre-Alain Morand pour ses 30 ans de comité au sein de la Société de

Gymnastique l'Etoile de Riddes. Par son engagement, son dévouement et sa constante disponibilité, Pierre-Alain a marqué de son empreinte les nombreuses fêtes et manifestations organisées par cette société durant toutes ces années.

Au niveau musical, M. Jean-Baptiste Roserens de la Fanfare l'Indépendante s'est retrouvé à l'honneur et s'est vu remettre le Mérite culturel pour ses 50 ans d'activité. Communément appelé « Titi », notre musicien a entre autre joué du tambour de marche pendant une trentaine d'années, puis de la grosse caisse et des cymbales.

En guise de conclusion à cette chaleureuse cérémonie à laquelle ont participé une cinquantaine de personnes, nos meilleures félicitations sont adressées à ces huit nominés.



■ Trafic des camions dans le village de Riddes

Pour donner suite aux travaux de rénovation du Pont Jaune et du rond-point de la T9, cette nouvelle déviation créée nous permet enfin d'interdire aux camions la traversée du village de Riddes.

Après de multiples séances entre la Commune et le Canton, la Commission cantonale de signalisation routière a définitivement approuvé le 27 mars dernier la pose des panneaux interdisant le trafic aux camions, avec exception pour les livraisons nécessaires aux commerces à l'intérieur du village de Riddes.

Après l'adjudication des travaux, la pose de la signalisation est imminente à l'heure de la mise sous presse de ces lignes et j'espère que le soir de l'assemblée primaire, le transit des camions ne sera plus autorisé dans le centre de notre village.

■ Travaux de la Fare

Pour rappel, la réalisation finale de cet ouvrage a pris un certain retard, suite à la demande de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) d'une étude complémentaire relative à la réalisation du barrage filtrant en sortie de gorge, mais les travaux ont enfin débuté.



Actuellement, la réalisation de la digue-dépotoir est en cours et sera achevée d'ici au début de l'été.

Quant aux travaux de correction de la rive gauche de la traversée du village, ils devraient être terminés en août prochain. Suite de quoi et pour finaliser ce chantier, les travaux de réfection de la route d'accès en rive droite seront réalisés dans le courant du mois de septembre-octobre.

■ Quartier des Longues Raies

Comme son nom l'indique bien, la configuration actuelle des parcelles de ce quartier, colloquées par le nouveau Plan d'affectation des zones en « zone habitations collectives à aménager », ne permet pas la construction.

Cette zone d'environ 45'000m² nécessite un remembrement parcellaire urbain (RPU). Dans un premier temps, le périmètre concerné a été soumis à l'Office cantonal des améliorations structurelles afin d'en obtenir l'homologation par le Conseil d'Etat.

En parallèle à cette procédure, la Commune a mandaté le bureau d'urbanisme ALPA Sàrl afin d'établir le dossier du Plan d'aménagement détaillé (PAD). Cette étude permettra de définir les dispositions constructives (implantations, distances, esthétique...) et également les infrastructures (circulation, parcage, place de jeu, etc.).

■ Equipement des nouvelles zones à construire

Avec l'homologation en mars 2012 du PAZ et l'ouverture de nouvelles zones à construire, notamment sur le cône du Pied du Mont, des commissions de travail ont été mises en place afin que les équipements prévus puissent être réalisés.

Le nombre de nouvelles routes prévues étant particulièrement important, un ordre de priorité a dû être défini.

Les premières routes qui seront réaménagées sont, dans la zone villas: l'Impasse des Grappes, l'Impasse du Coteau, Le Chemin du Pied du Mont et Le Chemin du Rocher. Quant à la zone artisanale, située en aval de la ligne de chemin de fer, la Rue de la Step et le Chemin de l'Avenir seront réalisés dans le courant des années 2014 et 2015.

Dans le cadre de l'aménagement de ces nouvelles zones, des appels en plus-values et expropriations sont nécessaires. Un premier contact pour les expropriations avec les propriétaires concernés a d'ores et déjà été pris et nous permet ainsi d'avancer dans ce dossier.

■ Chauffage à distance

Pour rappel, la Commission cantonale des constructions (CCC), organe compétent en la matière, a délivré l'autorisation de construire pour le chauffage à distance en juillet 2012. Le délai de réalisation de ces travaux avant



l'hiver 2012-2013 ayant été jugé trop court, le chantier a été reporté au printemps 2013. Comme précisé dans le chapitre sur les comptes 2012, la Bourgeoisie de Riddes a finalement choisi de ne plus être partenaire dans ce projet. Cela étant, le Conseil communal a décidé d'intégrer le CAD dans la société Riddes Energie SA, constituée dans le cadre de la microcentrale Lac des Vaux - Les Pontets.

A ce jour et comme il ne vous l'a sans doute pas échappé, le premier tronçon entre l'emplacement de la chaufferie et la Rue Pré Giroud a déjà été achevé. Quant au tronçon allant du croisement de la Rue Pré Giroud aux Bâtiments Midi-14 Heures, les travaux sont prévus entre le 1^{er} et le 30 septembre 2013.

La partie de la Rue de Sonville et de la Rue de la Poste sera réalisée à la clôture des écoles, soit à partir du 24 juin 2013.

Pour ce qui est des terrassements et du bétonnage de la centrale de chaufferie, leur réalisation a également débuté.

L'ensemble de cet ouvrage sera achevé avant l'automne 2013 et sera mis en fonction avant l'hiver 2013-2014.

Cette source d'énergie renouvelable permet d'éviter le rejet d'importantes quantités de CO2 dans l'atmosphère par rapport aux chaudières à mazout et permet une certaine

autonomie énergétique. Le CAD fournira de la chaleur à distance à la Maison de commune, l'école, le Centre sportif, le bâtiment des travaux publics, la crèche et les bâtiments bourgeoisiaux du Midi-14 Heures.

Certes l'investissement est important mais à l'heure où la nécessité de promouvoir d'avantage les énergies renouvelables est de rigueur, un tel projet répond pleinement à ces attentes.

■ Agrandissement de l'école de Riddes

Dans le cadre des travaux d'agrandissement du centre scolaire, le Canton a approuvé le projet présenté, qui pourra être mis au bénéfice des subventions cantonales.

Un premier montant de Fr. 100'000.- a été budgétisé sur l'exercice 2013 pour l'étude du projet et le Conseil communal souhaite que ces travaux puissent débuter en 2015.

La première étape consiste en la mise au concours de projets. L'objectif de ce concours est de trouver le meilleur dossier pour l'aménagement complet de la parcelle, incluant la nouvelle construction ainsi que la transformation du bâtiment actuel. Un jury, composé de représentants du Service cantonale des bâtiments, du Service cantonal de l'enseignement et du Conseil communal, décidera du projet à retenir.

Actuellement donc, le dossier est entre les mains du Service des bâtiments qui établit le cahier des charges de ce concours.

Construite entre 1956 et 1957, l'agrandissement et la rénovation des bâtiments scolaires de Riddes se justifient pleinement. La

réalisation de ce projet contribuera grandement à la formation et au développement des enfants de notre Commune.

Bien entendu que la décision finale sur ces travaux et leur financement incombera à l'assemblée primaire.

■ Patinoire de La Tzoumaz

La patinoire mobile nouvellement érigée durant la dernière saison d'hiver sur la place centrale à La Tzoumaz a rencontré un véritable succès.

L'attractivité d'une offre touristique en station passe par sa diversité et cette infrastructure a pleinement rempli sa fonction d'alternative aux pistes de ski.

Afin d'assurer une gestion adéquate de cette patinoire, la Commune a décidé d'engager une personne qui s'est occupée de l'entretien de la glace et des locaux, de la location des patins et de l'accueil des utilisateurs. Il a été décompté pas moins de 1'000 locations de patins sur la saison d'hiver et ce sans compter les patineurs qui possèdent leur propre matériel. Ces chiffres démontrent le réel engouement qu'a suscité cette nouvelle patinoire.

L'Office du tourisme y a pour sa part organisé plusieurs manifestations, dont en outre une démonstration de patinage artistique du Club de Patinage de Martigny.

Sans oublier les enfants des écoles de Riddes qui ont également pu, en alternance avec la piscine, profiter de s'initier aux joies du patin à glace.

A relever que cette infrastructure est démontée à la fin de l'hiver et permettra ainsi de profiter de cette nouvelle Place du village remise à neuf durant la belle saison pour d'autres activités.



RÉTROSPECTIVE DE L'HIVER 2012-2013

RETOUR SUR LES NOUVEAUTÉS

■ La place centrale

Cet hiver, La Tzoumaz a reçu ses hôtes avec un cœur tout neuf! En effet, la Place centrale entièrement rénovée est devenue le centre névralgique de la station. Tous les hôtes s'y retrouvent pour partager leurs émotions après une belle journée de glisse. Située devant la chapelle de l'Ascension, la Place centrale a vécu au rythme des multiples activités et manifestations organisées par l'Office du tourisme et ses partenaires, comme par exemple un Nouvel An d'anthologie, des concerts de musique, une exhibition de patinage artistique, le carnaval, etc.

■ La nouvelle patinoire

La nouvelle patinoire artificielle, praticable tous les jours de la saison du matin jusqu'à 20h, a offert à tous les amateurs de glace un terrain de jeu idéal pour s'amuser et se divertir. Grâce à cette nouvelle infrastructure, l'offre sportive s'accroît considérablement à La Tzoumaz et dynamise toute la vie de la station

pour créer davantage de convivialité et de bonne humeur.

■ Concert de musique classique

Pour sa deuxième saison hivernale, la nouvelle Chapelle de l'Ascension a reçu le duo de musiciens classiques composé d'Elisabeth Harringer au violon qui joue comme premier violon à l'orchestre de la Tonhalle de Zurich et de Xavier Pignat au violoncelle qui occupe un poste de co-soliste à l'orchestre de l'opéra de Zurich. La virtuosité de leur interprétation a ravi tous les mélomanes présents.



RETOUR SUR LES DEUX COURSES POPULAIRES

■ Course nocturne

La course nocturne à peaux de phoque et raquettes La Tzoumaz-Savoleyres a eu lieu cette année le 9 mars 2013 et a vu 163 participants rejoindre le sommet du domaine skiable pour partager un bon plat

de pâtes mérité. Chez les compétiteurs, le rythme a été donné par Alan Tissières qui a franchi l'arrivée après 35.10 minutes d'effort. Chez les 45 populaires, la course fut un véritable plaisir offrant des conditions de piste exceptionnelles et une température clémente. La plupart des randonneurs ont également profité, tous les mercredis soirs, de l'ouverture nocturne du restaurant de Savoleyres pour s'adonner à leur sport hivernal favori.

■ Open de luge

Enfin de nouveaux vainqueurs à La Tzoumaz! Florian Dela Rotonda en catégorie « patins libres hommes » (meilleur temps scratch du jour) et Mélanie Hugon-Duc en « patins métal femmes ». Rendez-vous l'année prochaine pour la 20^e édition de l'Open qui sera renommé la grande fête de la luge!

Un grand merci à tous les bénévoles qui ont contribué au succès de ces 2 courses!



PRÉSENTATION DE L'ÉTÉ 2013

■ La Maison de la Forêt et le Sentier des Sens

La Maison de la Forêt et le Sentier des Sens proposent chaque année de nouvelles activités. Pour cet été 2013, une muséographie contemporaine et ludique vous fera découvrir la faune, la flore et les minéraux de notre région. Avec une application iPad, partez à la découverte de la nature et apprenez tout sur celle-ci grâce aux QR codes présents sur le sentier. Accédez librement au fil de votre déambulation aux informations en ligne. Vous vous amuserez également avec le chant des oiseaux sur votre iPad. En outre, les activités de l'année dernière ont été améliorées : le tétras lyre dispose désormais d'une salle qui lui est exclusivement consacrée. Il vous conduira à la découverte de la faune et de la flore de La Tzoumaz. Sur les traces de cet oiseau merveilleux, prestigieux emblème de notre faune alpine, vous découvrirez une partie de ses aliments préférés, comme le sorbier, l'airelle et la myrtille,

à l'aide de panneaux didactiques et d'odoramas parfumés. Vous serez fascinés par sa beauté majestueuse et ses célèbres parades nuptiales printanières. Enfin, l'activité intitulée « le crayon vert » initiera toute la famille à l'apprentissage du dessin dans la nature. A l'aide d'un modèle et d'un petit matériel de base disponible à la Maison de la Forêt, vous pourrez vous exercer à reproduire d'une manière ludique la beauté du Vallon d'Arby. Alors tous à vos crayons verts !

■ Escapade gourmande

Suite au succès rencontré lors des trois dernières éditions, l'Escapade gourmande prévue le dimanche 4 août 2013 se déroulera entre Riddes, Isérables et La Tzoumaz. Pour bien commencer la journée, le petit-déjeuner se dégustera dans un jardin de Riddes. Ensuite, la voie des Erables vous emmènera jusqu'à l'apéritif, prévu au cœur d'Isérables. Enfin, la raclette et le dessert seront amplement mérités lorsque vous serez arrivé à la place du Marteau et à la Maison de la Forêt de La Tzoumaz. Pour les plus

gourmands un peu moins sportifs, le téléphérique Riddes-Isérables et le bus Isérables-La Tzoumaz vous permettront de rejoindre chaque étape sans avoir l'estomac dans les talons !

■ FIFO, Festival International de Folklore d'Octodure

Le mardi 31 juillet, mercredi 1^{er} août et jeudi 2 août, la nouvelle place centrale de La Tzoumaz accueillera les groupes folkloriques du FIFO. Un été sur deux, des danseurs et musiciens venus du monde entier emplissent la station de leurs mélodies exotiques. Venez à leur rencontre et profitez d'un spectacle haut en couleurs. Dépaysement garanti !

■ Fête nationale

La fête du 1^{er} août rassemble les habitants, résidents et touristes de la région pour célébrer les beautés de la Suisse. Au programme de l'édition 2013 : prestations musicales de la Fanfare l'Indépendante, cortège aux lampions, spectacles divers, discours traditionnel, grands feux d'artifice et bal avec Eric Pellissier dit Pelco !



■ Assurances maladie complémentaires pour les enfants

Consciente que l'augmentation des primes de l'assurance maladie grève toujours plus le budget des familles, la Commune de Riddes a conclu en 1999 deux conventions cadres avec le Groupe Mutuel pour ce qui est des prestations d'assurances complémentaires LCA. Quelques éléments d'approche à ce sujet :

Sont concernés par ces conventions, les enfants de 0 à 18 ans domiciliés sur le territoire de la Commune. Au 31 décembre de l'année où ils atteignent 18 ans révolus ou jusqu'à un éventuel transfert dans une caisse maladie professionnelle, la caisse maladie remet une offre de transfert dans la convention facultative qui s'applique aux jeunes de 19 à 25 ans. Ce transfert s'effectue

automatiquement, le jeune désirant ne pas y être affilié devra manifester son intention contraire.

S'agissant des enfants de 0 à 18 ans, sur les Fr. 516.- annuels de primes, la Commune de Riddes prend en charge Fr. 440.-/par année, les parents ayant à leur charge le solde, soit Fr. 76.-/par année.

Les prestations assurées comprennent les soins complémentaires (SC3), l'assurance des soins dentaires (DP3) et l'assurance combinée d'hospitalisation (HC1).

Pour de plus amples informations sur les diverses prestations octroyées, nous laissons le soin aux personnes concernées de consulter les conditions d'assurances complémentaires ou de prendre contact avec le Groupe Mutuel au n° 058 758 72 35.

■ Carte journalière CFF « Commune »

Notre offre de deux cartes journalières CFF « Commune » est toujours valable. Pour rappel, la Commune de Riddes met à la disposition de sa population deux cartes journalières (Fr. 30.- par carte).

Une carte journalière CFF permet de voyager en 2^e classe pendant toute la journée de validité sur l'ensemble du réseau suisse des CFF, ainsi que sur la plupart des réseaux de transports publics. Ces cartes peuvent être réservées et retirées directement auprès du Contrôle de l'habitant.

■ Heures d'ouverture des guichets du bureau communal

Lundi-mardi-mercredi :

7 h-9 h/15 h-17 h

Jeudi :

fermé

Vendredi :

7 h-9 h/14 h-16 h

agenda de juin à septembre 2013

Juin

1 ^{er} juin	Assemblée générale des Amis du bisse et inauguration de l'exposition à la Maison de la Forêt - La Tzoumaz
8 juin	Fête du début de l'été - La Tzoumaz
13 juin	Assemblée primaire - Salle du Collège
14 juin	Assemblée générale du Badminton Club - Centre sportif de Combremont
15 juin	Open de pétanque - La Tzoumaz
15 juin	Trail de la Pierre Avoi - La Tzoumaz
20 juin	Assemblée générale du FC Riddes - Stade des Barreyres
30 juin	Tzoumaz bike - La Tzoumaz

Juillet

7 juillet	Ouverture de la télécabine - La Tzoumaz
8-13 juillet	Cours de cor des Alpes - La Tzoumaz
10 juillet	Raclette au son du cor des Alpes - La Tzoumaz
13 juillet	Nocturne de pétanque - La Tzoumaz
18 juillet	Soirée cinéma - La Tzoumaz
20 juillet	Marché d'été - La Tzoumaz
22-25 juillet	Passeport vacances
25 juillet	Soirée cinéma - La Tzoumaz
26 juillet	Passeport vacances
27 juillet	Concert de musique classique - La Tzoumaz
28 juillet	Théâtre avec la Fondation Domus - La Tzoumaz

Août

1 ^{er} août	Fête nationale - La Tzoumaz
3-4 août	Tournoi de tennis - La Tzoumaz
4 août	Escapade gourmande - La Tzoumaz
8 août	Soirée cinéma - La Tzoumaz
17 août	Grand Raid Verbier-Grimentz - La Tzoumaz
17 août	Mémorial Bob Berset - La Tzoumaz

Septembre

1 ^{er} septembre	Rallye du ski-club Etablons
22 septembre	Préjump'in - Centre sportif de Combremont
23 septembre	Assemblée générale de la société de gym l'Etoile - Salle du Collège
29 septembre	Journée échiquienne - Salle du Collège

Dates sous réserve de modifications. Plus d'informations sur www.riddes.ch ou sur www.latzoumaz.ch